COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle Rambaud, s'est réuni, à la mairie, sur convocation adressée à tous ses membres le 22 juin 2023, par M. BACH Matthieu, Maire en exercice.

Etaient présents **:**

M.DOMPMARTIN Damien

M. KOUTCHOUK Jean-Pierre

M. MARMOUX Frédéric

Mme DUMONT-DAYOT Emilie

M. LAMOUILLE Charles

M. BRODIN Antoine

Excusés : Mme GUÉRINEL Muriel donne pouvoir à Mme LONATI Chantal
M. AUVRÉ Marcel, Mme DUMONT-DAYOT Emilie

Ordre du jour :

- Approbation des comptes-rendus du 13-04-2023
- Révision du règlement périscolaire
- Révision du PAI
- Campagne stérilisation des chats
- Point avancement projets
- Délibération tarif redevance d'accès aux pistes de ski de fond
- Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
- Questions diverses

Mme LONATI Chantal est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du 13-04-2023

Le compte rendu du 13-04-2023 est approuvé à l'unanimité

Délibération : tarif redevance d'accès au pistes de ski de fond

Comme chaque année, le conseil municipal doit délibérer sur les tarifs proposés par Haute-Savoie Nordic pour l'accès au pistes de ski de fond.

FORFAITS	TARIF PREVENTE	TARIF NORMAL
Nordic Pass National adulte	200 €	230 €
Nordic Pass National jeune (5-15 ans)	70 €	85 €
Nordic Pass 74 adulte	134 €	158 €
Nordic Pass 74 jeune (5-15 ans)	44 €	52 €
Nordic Pass 74 handiski adulte	63 €	74 €

Nordic Pass 74 handiski jeune (5-15 ans)	22 €	26 €
Nordic Pass saison scolaire **(Proposition de tarif)**	/	17 €
Nordic Pass hebdomadaire site adulte		
Nordic Pass hebdomadaire site jeune		
Nordic Pass journée adulte		
Nordic Pass journée jeune		
Nordic Pass séance scolaire **(Proposition de tarif)**	/	4.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable, l'unanimité, aux tarifs proposés par Haute-Savoie Nordic.

Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

R les membres de la commission de contrôle des listes électorales. Sont nommés par arrêté du préfet pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du Conseil municipal.

Ainsi, le mandat des membres nommés par arrêté du 25 novembre 2020 arrivant à échéance le 24 novembre prochain, il convient de procéder à la nomination de leurs successeurs, appelés à siéger jusqu'au prochain renouvellement général en 2026. Pour les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée d'un conseiller municipal de la commune, d'un délégué de l'administration désignée par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Le conseil municipal propose les membres suivants :

-Conseiller municipal : BRODIN Antoine

-Délégués du Préfet : BARRAL Christiane et LARPIN Serge

-Délégués du Tribunal judiciaire : LAMOUILLE Simon et VALENTIN Michaël

Campagne stérilisation des chats

Mme VANNI, présidente de l'association Aristo'Cats 74 propose à la commune, une campagne de stérilisation des chats errants.

Peu de chats errants ont été signalés en mairie ces dernières années.

La commune conventionne avec Animaux Refuge pour gérer ces animaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décline, à l'unanimité la proposition d'une campagne de stérilisation des chats errants sur la commune.

Point avancement projets

Schéma directeur des sentiers CCPR.
Il s'agit de recenser les chemins existants sur la communauté de communes de la CCPR.
M. Brodin Antoine est chargé de cette mission pour le recensement sur notre commune
Il explique
-son rôle : recenser les chemins et les activités existantes sur le territoire
: aller à la rencontre de certains acteurs des activités : agriculteurs, bénévoles du foyer de ski de fond par ex

-un cabinet de conseil fera prochainement une présentation de ce qui serait judicieux de préserver et de mettre en valeur pour pouvoir être cohérent sur l'ensemble du territoire de la CCPR.

- une réunion de présentation du projet prévue début septembre, discussion autour de la gestion, entretien et suivi par la CCPR

Il explique également qu'il faudra que le conseil municipal définisse s'il veut que ces sentiers soient définis selon certains usages (équestre/randonnée/vélo/...) ou ouverts à tous comme actuellement.
- S'ils sont ouvert à tous, le conseil devra définir le cadre d'utilisation des sentiers :

> Concernant les véhicules à moteur : limitation de vitesse à 30 Km/H, interdiction ou gestion autonome sans réglementation ?

> Concernant les chiens : autorisés mais tenus en laisse ?

> Peut-être aussi un rappel pour les chevaux sur les bons réflexe à avoir ?

Révision du règlement du périscolaire

M. Le Maire propose une mise à jour du règlement périscolaire.

Un changement notoire est à souligner : introduction du quotient familial = tarif variant suivant le quotient familial

Proposition également de gratuité de garderie pour les enfants et petits-enfants du personnel et tarif préférentiel pour la cantine.

Uniformisation des horaires limite d'inscription et de désinscription : la veille à 8h30 pour la cantine et la garderie

Suppression de la prise en charge des enfants en cas d'absence de l'institutrice.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la mise à jour du règlement périscolaire, telle que présentée par M. Le Maire.

Révision du PAI

Le PAIP doit également être rafraichi.

Proposition par M. Le Maire d'adapter le PAI selon les conditions suivantes :

- Les parents ayant un enfant avec un PAI seront responsables, selon la convention déjà signée, de l'éviction de menu présentant des allergènes
- Remplacement du menu avec allergène par un panier, fourni par la famille, comprenant la totalité du repas et non pas juste l'aliment contenant un allergène.

Après délibération, le conseil municipal est favorable à la majorité (2 abstentions) au PAI tel que présenté.

Questions diverses

- Le dossier ECOCERT pour la réduction du délai de conversion d'une terre en bio est en cours d'instruction
- Le bail pour les terres communales autour du foyer et de la mairie ainsi que le bail pour les terres maraichères de la commune sont prêts à la signature.
- La Chapelle-Rambaud adhère désormais au régime forestier. L'ONF, à ce titre, a fait un passage sur la parcelle sur laquelle des arbres ont été coupés par la commune.
  A noter que l'ONF peut aussi jouer un rôle de police sur les chemins et sentiers
- Miss Rhone Alpes sera élue en septembre à La RochExpo : participation du comité des fêtes
- Le bail pour Mme FOLLET, institutrice est à renouveler, cette fois ci sous la forme d'un bail meublé.

Toutes les questions du jour étant épuisées, la séance est levée à 00h30